

# Règlement ACTIVITES PERISCOLAIRES 2022 - 2023

**DATE INSCRIPTION du mardi 7 juin au jeudi 16 juin 2022 inclus**

Les inscriptions se font une fois par an pour les trois trimestres de l'année scolaire. Les enfants pourront, comme auparavant, choisir différentes activités suivant les trimestres.

## 1) MODALITÉS

Pour être complet, le dossier doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- Fiche « Activités Périscolaires (TAP) 2022 - 2023 »
- Fiche « Renseignements 2022 - 2023 »
- Fiche « Règlement inscriptions TAP» signée
- Mandat de prélèvement SEPA
- RIB
- Avis imposition 2021 sur les revenus 2020 (si vous ne l'avez pas déjà fourni avec l'inscription cantine)

**/!\ Aucune inscription ne sera validée sans ces 6 documents.**

**Vous pouvez déposer votre dossier complet sous enveloppe dans les boîtes aux lettres « Activités Périscolaires » des écoles, dans celle de la Mairie.**

**Pour plus d'informations vous pouvez contacter le Point Accueil Famille au 04 78 86 82 59 .**

**Au vue du contexte particulier, le Point Accueil Famille recevra uniquement sur rendez-vous.**

Le courrier de confirmation des activités attribuées à votre enfant, vous sera transmis avant la rentrée de septembre et avant le début de chaque trimestre par mail et par courrier pour ceux qui n'ont pas d'adresse mail.

## 2) DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

- Il est obligatoire de respecter l'horaire de fin des activités pour récupérer vos enfants, soit 17h30.
- Toute sortie durant le temps périscolaire ne sera pas autorisée.
- Nous vous informons que les places sont limitées pour toutes les activités périscolaires, ainsi nous vous conseillons de faire trois vœux par jour. Dans le cas où aucune place ne serait disponible, votre enfant est susceptible d'être inscrit à l'activité « Je m'amuse ».
- Toute inscription aux activités périscolaires est ferme et définitive, aucune modification et aucun remboursement en cours de trimestre ne seront possible.
- Dans le cas où le trimestre ne serait pas commencé, il conviendra à la famille de demander le remboursement du trimestre durant les 15 premiers jours.
- Il n'est pas possible d'inscrire un enfant de façon ponctuelle car les activités périscolaires ne fonctionnent pas comme une garderie.
- Pour toute absence exceptionnelle, il est impératif de présenter un justificatif au Référent des TAP. Dans le cas contraire, à compter de 3 absences injustifiées sur la même période, la Ville se réserve le droit de ne plus accepter votre enfant.

## 3) RESPECT ET DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter les règles de vie en collectivité (respect de l'autre, respect des locaux, respect du matériel...).

La Ville, selon le comportement de l'enfant et la gravité des faits, peut mettre en œuvre une procédure d'avertissement jusqu'à l'exclusion immédiate.

Date :

Signature :

#### 4) FACTURATION

Un mode de paiement, plus pratique et rapide, vous est proposé : le prélèvement bancaire sur échéancier.

Dates des prélèvements :

1er trimestre : semaine du 10 octobre au 14 octobre 2022

2ème trimestre : semaine du 6 février au 10 février 2023

3ème trimestre : semaine du 29 mai au 02 juin 2023

Vous trouverez, jointe à ce règlement, l'autorisation de prélèvement (mandat de prélèvement SEPA) à nous remettre impérativement pour la prise en compte de l'inscription de votre enfant.

Les parents ne disposant pas de compte bancaire sont priés de se mettre en relation avec l'Accueil Famille & Solidarité.

La tarification prend en compte les ressources et la composition du foyer fiscal.

Votre quotient est le même que pour la restauration scolaire. Si vous n'en avez pas, faites-le calculer à l'Accueil Famille & Solidarité en présentant votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020

**Les tarifs en vigueur pour l'année 2022/2023 :**

##### 1er trimestre

Tranche 1 0 € à 412,08 €	Tranche 2 412,09 € à 721,14 €	Tranche 3 721,15 € à 1030,20 €	Tranche 4 1030,21 € à 1442,28 €	Tranche 5 1442,29 € à 1957,38 €	Tranche 6 + de 1957,38 €	Extérieur
26,66€	37,02€	63,67€	74,79€	85,15€	96,25€	213,23€

##### 2e trimestre

Tranche 1 0 € à 412,08 €	Tranche 2 412,09 € à 721,14 €	Tranche 3 721,15 € à 1030,20 €	Tranche 4 1030,21 € à 1442,28 €	Tranche 5 1442,29 € à 1957,38 €	Tranche 6 + de 1957,38 €	Extérieur
24,61€	34,17€	58,77€	69,03€	78,60€	88,85€	196,83€

##### 3e trimestre

Tranche 1 0 € à 412,08 €	Tranche 2 412,09 € à 721,14 €	Tranche 3 721,15 € à 1030,20 €	Tranche 4 1030,21 € à 1442,28 €	Tranche 5 1442,29 € à 1957,38 €	Tranche 6 + de 1957,38 €	Extérieur
22,56€	31,33€	53,88€	63,28€	72,05€	81,44€	180,42€

Accueil Famille & Solidarité - 04 78 86 82 59

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

mercredi de 8h30 à 12h